

Compte-rendu du collège ingénierie du mardi 16 mai 2023

Étaient présents :

Membres du Bureau :

Nicolas FOURAGE (NFO)	SOCOTEC	X
Yves GUELORGET	ANTEAGROUP	X

Membres de l'UPDS :

AUGY Sandrine	ABO ERG
BEAUPERE Sébastien	EGIS
BELLEC Jean-Philippe	IDRA ENVIRONNEMENT
BLUSSEAU Aurélie	DIE REMEDIATION
BRETON Julien	RSK ENVIRONNEMENT
DAUBIGNY Stéphane	APAVE
DUCLOS Marie	UPDS
FAZENDA Nathalie	KALIES
GAULMÉ Marie	DEKRA
KALCK Jean-François	ARTELIA
LACOUR Virginie	INOVADIA
MORIN Nathalie	SOCOTEC
ORDRONNEAU Rodolphe	BUREAU VERITAS
PENEY Amandine	EKOS INGENIERIE
PETIT Sylvain	GINGER BURGEAP
ROBLET Jean-Baptiste	SEREA
SHARP Nicholas	ERM
TROLES Mathys	SEREA
URVOY Gaëtan	EODD

1. Approbation du CR du collège commun du 17/01/23

Le compte-rendu du collège commun du 17 janvier 2023 est adopté.

2. Constitution d'une FDR

Voir diaporama en annexe

« 1. Le contexte réglementaire et normatif actuel et à venir avec la future loi sur les sols »

Les adhérents peuvent retrouver les informations concernant la loi sur les sols et la directive sur la santé des sols sur le site internet de l'UPDS dans l'espace adhérents dans la commission réglementation.

Concernant la loi sur les sols, la prochaine échéance est prévue le 7 juin 2023, avec la publication du projet de directive européenne sur la santé des sols (et de l'étude d'impact). La Commission a bien insisté sur le fait qu'il n'y aura aucune communication d'ici là. L'objectif est que cette directive soit adoptée avant mi-2024.

Pour renforcer le rôle des bureaux d'études dans le contrôle de la mise en œuvre effective des mesures de gestion, il faudrait créer une attestation ALUR a posteriori. Puisque le BSSS a poussé pour une attestation post travaux, la création de cette ATTES est envisageable. Cependant, pour la mettre en place, il est nécessaire de trouver un véhicule législatif. Il serait intéressant de trouver une proposition de loi en lien avec l'urbanisme.

Pour intégrer le groupe de travail sur le ZAN, l'UPDS devrait se renseigner auprès du LIFTI afin de voir ce qu'il est possible de faire avec eux.

L'UPDS n'est plus présente à l'AFNOR depuis 1 an, car le montant de la cotisation a augmenté de 40% par rapport au tarif de l'année précédente et parce qu'en parallèle, l'AFNOR ouvrait gratuitement la participation à tous les experts indépendants. Cependant, plusieurs adhérents pensent qu'il faudrait réfléchir à réintégrer la commission, car plusieurs normes sont en cours de mise à jour et il serait intéressant pour l'UPDS de récupérer les informations avant qu'elles ne sortent.

« 2. L'évolution des métiers SSP et prise en compte d'une approche plus systémique et intégrée (dépollution, risques sanitaires, géotechnique, biodiversité, fonction du sol, économie circulaire,...): »

L'UPDS devrait participer aux travaux d'élaboration du cadre méthodologique et normatif de la re-fonctionnalisation des sols, car les outils utilisés par les adhérents (comme, par exemple, l'IEM biodiversité) sont nécessaires afin de gérer les aspects sanitaires et environnementaux.

En ce qui concerne la ressource en eau, l'UPDS n'a pas beaucoup de bras de levier, car malgré le fait que tous les journaux annoncent que la ressource en eau potable disparaît, la dépollution des eaux se fait de moins en moins, désormais, la ressource en eaux se gère principalement par la mise en place de restrictions d'usages. Il est possible d'insister sur l'importance de traiter correctement les nappes et les eaux souterraines auprès du ministère en leur expliquant l'importance de dépolluer compte-tenu du réchauffement climatique et de la réduction des étendues en eau.

L'UPDS est assez active sur les polluants émergents.

« 3. Valorisation des métiers SSP pour susciter des vocations auprès des nouvelles générations, »

Afin de promouvoir l'ingénierie des SSP auprès des futurs clients, les adhérents proposent que l'UPDS organise un colloque afin de former et d'informer les MOA sur les métiers des SSP. L'UPDS va rencontrer l'UPGE le 20 juin pour créer du lien avec d'autres syndicats. Pour ce qui est de promouvoir le métier en SSP auprès des étudiants, les adhérents pensent qu'il faudrait que l'UPDS :

- soit plus présente lors de salons d'orientation ou de présentation des métiers ;
- ait des contacts avec les formations afin de leur transmettre des listings d'emplois et offres de stage.

« 4. Suite des travaux et actions déjà engagés par le syndicat ces dernières années. »

L'UPDS va continuer d'aller voir le BSSS.

« 5. Points complémentaires : »

Les adhérents reçoivent de plus en plus d'appels de société d'intérim et il y a de plus en plus de personnes dans ces sociétés. Les adhérents demandent à l'UPDS de se renseigner sur les coûts proposés, les moyens d'attraits de personnel et leur gestion au sein d'entreprises certifiées (exposition, formation, compétences).

Les adhérents pensent que ce qui attire les personnes à travailler dans ces entreprises est la possibilité de changer facilement, le salaire plus élevé, la réactivité des sociétés d'intérim sur les contrats de travail (contrat en CDD avec ou sans embauche après, plein de types de contrats différents). Toutefois, ils n'ont pas les avantages de l'entreprise (RTT, prime) . Les adhérents pensent que ça va à l'encontre de ce que les sociétés certifiées défendent, car il faut du temps pour former quelqu'un dans les standards de la certification.

Lors des audits, comment les adhérents gèrent-ils les salariés issus des sociétés d'Intérim ? Les auditeurs n'ont pas donné de retour aux adhérents.

Points prioritaires de la feuille de route du collège ingénierie :

- **Lobbying sur le projet de Directive sur les Sols et sur sa transposition**
- **Accompagner l'évolution de nos métiers et la prise en compte d'une approche plus systémique et intégrée (dépollution, risques sanitaires, géotechnique, biodiversité, fonction du sol, économie circulaire,...)**
 - o Rapprochement UPGE,
 - o Intervention SOLSCOPE
 - o Communications PFAS,
 - o Transition et économie circulaire, ZAN,...
 - o
- **Construire un colloque pour les MOA pour 2024 (Thématique à définir)** avec pour idées directrices potentielles :
 - o Diffuser les bonnes pratiques et valoriser l'expérience des bureaux d'études certifiés dans la gestion de la traçabilité des terres excavées ;
 - o Valorisation de la certification, gage de qualité des prestations
- **Lobbying et actions sur un positionnement législatif concernant la création d'une attestation ALLUR de conformité travaux** permettant d'attester de la bonne exécution des engagements du Maître d'Ouvrage
- **Valorisation des métiers des SSP dans un contexte RH compliqué**
 - o Présence lors de salons d'orientation ou de présentation des métiers ;
 - o Recensement des écoles/formations... donnant des cours en SSP
 - o Prises de contacts avec les formations afin de leur transmettre des listings d'emplois et offres de stage.
 - o Réalisation d'une vidéo sur le métier des SSP
 - o ...

Continuité des actions déjà entreprises :

- Suite au départ de l'AFNOR voir si le contexte normatif ne légitimerait pas malgré tout un retour ;
- Organiser des réunions régulièrement pour que les adhérents discutent des ATTES + Faire un suivi de la mise en place des ATTES. Rencontre cabinet BOIVIN. Retour des REX au B3S.
- Se renseigner sur les sociétés d'Intérim et de portage et l'influence en ce qui concerne la certification (qualification, expositions,...)

Prochaine réunion le mardi 27 juin 2023 de 14h à 15h15 – en présentiel